

## Lettre aux membres no 14

Septembre 2017



Une pensée pour le dessinateur Philippe Becquelin, dit Mix & Remix, qui nous a quitté en décembre 2016. Mix & Remix avait collaboré à plusieurs reprises avec les syndicats.

### Lettre aux membres nouvelle formule

*Une nouvelle année, de nouvelles idées...  
Et pourquoi pas une nouvelle mise en page  
de notre lettre d'information périodique?  
Voici donc un changement que nous vous  
faisons partager, qui demande à évoluer  
selon les envies, les sujets à traiter, et les  
idées à apporter.*

*Le Comité de l'AVEAC vous souhaite une  
excellente rentrée scolaire et se réjouit  
de collaborer avec ses membres.*

*Pour le Comité  
Frédéric Guggisberg*

***“Distinguer ce qui peut  
être changé et accepter ce  
qui ne peut l’être...”***

C'est la citation que nous avons rédigé dans le rapport d'activités des associations SPV pour l'année scolaire écoulée. Elle reflète l'état d'esprit dans lequel nous avons travaillé, mais elle démontre aussi la volonté pour nous de faire évoluer les situations, de faire des propositions de changements et de trouver ensemble, des solutions.

**En deux mots, ...être créatifs.**

Que cette nouvelle année scolaire puisse nous apporter, à tous, l'énergie nécessaire pour atteindre cet objectif!

## Comité AVEAC

Deux nouveaux membres ont rejoint le Comité. **Lysiane Guenat et Catherine Marchand.** Lysiane Guenat a effectué la formation PIRACEF et enseigne les ACM dans les degrés 3-6P à Lausanne (Mon-Repos). Son parcours professionnel est pour nous un atout, car elle est la seule du Comité, qui a suivi cette formation. Son expérience et son regard sur celle-ci nous aidera à formuler des propositions en adéquation avec le terrain.

Après avoir quitté pour des raisons familiales le Comité en 2016, Catherine Marchand nous rejoint aujourd'hui, en principe pour une période d'une année, moment qui coïncidera avec sa retraite. Catherine enseigne les ACT, les TM et la cuisine dans les degrés 7P-11S à Cossonay. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur souhaitons la bienvenue!

## Engagez-vous! Adhérer!....



C'est aussi pour nous l'occasion de vous rappeler l'importance de vous engager au sein du Comité.

**L'AVEAC se doit de devenir l'association des enseignants ayant suivi la formation PIRACEF.**

Nous invitons donc toutes les personnes en voie de formation ou nouvellement formés à s'engager dans notre petite équipe. Parlez-en autour de vous et encouragez vos collègues à s'inscrire à la SPV.

Le jeu en vaut la chandelle!

## Bienvenue aux nouveaux membres!

Plusieurs collègues sont venus rejoindre les rangs de notre association à l'issue de notre dernière Assemblée générale. Nous les remercions pour leur engagement et nous nous réjouissons de faire leur connaissance lors d'une prochaine occasion.



## Formation PIRACEF

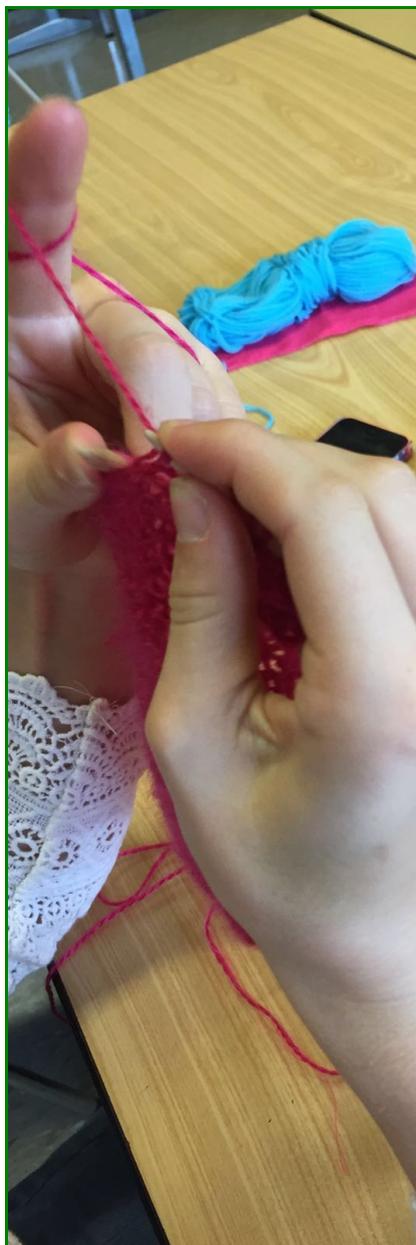
Voilà un bel exemple qui illustre le travail de la Société Pédagogique Vaudoise:

Gregory Durand, président de la SPV a rencontré Mme Lyon peu avant les vacances d'été. Il a obtenu que **la décision 146 soit reconduite pour 2018 et 2019.**

Pour rappel, le Comité de l'AVEAC et la SPV avaient fait part de leurs préoccupations auprès de notre Cheffe, concernant le faible taux d'inscription à la formation. Cette décision concerne les enseignants auxiliaires sans formation pédagogique de base, engagés sous un 3ème CDD, et qui ont la possibilité d'effectuer la formation PIRACEF.

**Ceci est un grand pas vers la reconnaissance de celles et ceux issus du monde professionnel qui veulent se former pour l'enseignement des ACM!**

*(voir pièce jointe)*



## Démission du SER

Vous avez sûrement lu les dernières informations syndicales concernant la rupture de contrat de l'assurance Helsana, partenaire commercial de la SPV, avec pour conséquence une réflexion sur l'avenir financier de notre Société (augmentation des cotisations annuelles SPV ou quitter le SER).

Après avoir entendu les réflexions du Comité cantonal, de la Conférence des Président-e-s, des représentants du Syndicat des enseignants romands (SER), de l'assemblée extraordinaire de novembre 2016, d'un sondage auprès de ses membres, **l'Assemblée des délégués SPV du 1er juin dernier a décidé de démissionner du SER au 1er janvier 2018.**

Ce fut une Assemblée accompagnée de débats aux échanges nourris, émotionnels, où 150 ans d'histoire commune entre le SER et la SPV ont été évoqués à plusieurs reprises. Cette AD a permis à toutes les personnes présentes de prendre le temps de s'exprimer pour décider démocratiquement.

Nous profitons aussi de vous rappeler que vous avez en tant que membre SPV, la possibilité de participer aux assemblées des délégué-e-s SPV qui ont lieu une fois par an. Chaque association de la SPV est représentée proportionnellement en fonction de ses membres. Ces assemblées sont des grands moments où l'on sent une très forte solidarité!

**La prochaine AD/SPV est fixée au 31 mai 2018.**  
Si d'ores et déjà, certains d'entre vous souhaitent y participer, nous vous remercions de nous contacter.

## Visite de la Cité Radieuse

La visite qui a précédé la dernière Assemblée générale de l'AVEAC fut un beau moment de découverte. Les comparaisons et les liens que peuvent établir les enseignants en activités créatrices manuelles sont indiscutables et méritent d'être développés.

Comme l'évoquait M. Jacqueroz, Directeur de la Cité Radieuse, l'organisation d'une visite de la fondation avec une classe est une activité à envisager.

Intéressé-e?...

*Infos, contact:*

<http://www.citeradieuse.ch>



## News en vrac...

### Formation continue et dépôt SVTM

La SVTM (société vaudoise de travaux manuels) organise des cours destinés aux enseignants en activités créatrices. Un dépôt de vente de fournitures à prix réduits vous est aussi proposé. N'oubliez pas d'aller consulter leur site pour découvrir de nouvelles techniques et de nouveaux travaux!



Infos, contact:  
<http://svtm.cyberiade.ch>

### Formation continue HEP

Les offres de formation continue s'adressent prioritairement aux enseignants dépendant des services employeurs (DGEO, DGEP, SESAF et SPJ) et elles sont gratuites. Chaque année, la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne organise des cours, notamment dans le cadre des activités créatrices manuelles.



Infos, contact:  
<https://www.hepl.ch/cms/accueil/formation.html>

### FabLab HEP

Contraction des mots « fabrication » et « laboratoire », le FabLab désigne un espace de création numérique ouvert à tous, pensé pour concevoir et réaliser des objets. Le nouveau FabLab de la HEP a ouvert ses portes ce printemps. Venez vous initier aux nouvelles technologies telles que la découpeuse Laser, l'imprimante 3D, ou encore la CNC.



Infos, contact:  
<http://fablab-hepl.ch>

### Site internet

Le site de l'AVEAC est amené à évoluer et à se développer. **Nous sommes à la recherche d'un-e collègue souhaitant s'engager, apporter de nouvelles idées et s'occuper de cette plateforme.** Faites-nous part de vos propositions, elles sont les bienvenues!



Infos, contact:  
<http://aveac.spv-vd.ch>

### Distribution de la "Lettre aux membres no 14"

Beaucoup de nos collègues qui ont effectué la formation PIRACEF ou qui sont en voie de formation, ne connaissent pas l'existence de notre association.

**Encouragez-les à s'inscrire à la SPV**, parlez-leur du travail de promotion que nous effectuons, et **n'hésitez pas à transmettre le lien de cette lettre** à vos collègues concernés.

Un tout grand **MERCI** pour votre précieuse collaboration!





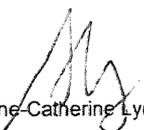
Anne-Catherine Lyon  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Avenant 2 à la Décision n° 146

La Décision n°146, du 3 février 2016, est complétée comme suit.

4. Les personnes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, seront engagées au sein de l'école obligatoire sur la base d'un 3<sup>ème</sup> contrat de durée déterminée (CDD) en qualité d'enseignant de travaux manuels (TM), d'activités créatrices textiles (ACT) ou d'économie familiale (EF) et qui souhaitent poursuivre leur activité sur la base d'un contrat de durée indéterminée (CDI), alors même qu'elles ne disposent ni d'un titre d'enseignant (formation de base BP ou MS1) reconnu, ni du Diploma of Advanced Studies (DAS) décerné dans le cadre de la formation PIRACEF ou d'un titre équivalent, peuvent s'inscrire à la formation PIRACEF dans le délai d'inscription fixé par la HEP en vue d'une entrée en formation en 2018 pour les premiers ou en 2019 pour les seconds. Les conditions suivantes sont applicables.
- L'admission définitive au programme PIRACEF présuppose que ces personnes obtiennent les 30 crédits ECTS du complément d'études en sciences de l'éducation prévu par le règlement d'études PIRACEF, le cas échéant par validation des acquis d'expérience (VAE), selon les règles en vigueur au sein de la HEP.
  - Les conditions d'engagement, respectivement la poursuite de l'activité sous forme de contrat de durée indéterminée, restent soumises aux règles découlant notamment de la Décision n° 120 et aux conditions fixées par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). L'inscription à la formation PIRACEF, le cas échéant l'entrée en formation, ne confère pas un droit d'obtenir un contrat de durée indéterminée.
  - Le cas échéant, la personne considérée ne peut cependant être engagée sur la base d'un contrat de durée indéterminée, dès le mois d'août 2018 ou 2019, que si elle a déposé sa candidature à la formation PIRACEF dans le délai d'inscription lié à l'année **2018, respectivement 2019**, et que celle-ci a été formellement acceptée par la HEP. Si toutefois l'entrée effective en formation doit être différée en raison d'un manque de places disponibles (liste d'attente), un engagement sous forme de CDI n'est pas exclu de ce seul fait.
  - Les personnes engagées sous forme de CDI à compter d'août 2018 ou 2019 et qui entreprennent la formation PIRACEF au cours de l'année académique 2018/2019 ou 2019/2020 seront dispensées des frais de ladite formation. De plus, elles bénéficieront exceptionnellement des décharges horaires prévues par la Décision n° 153 pendant la durée de ladite formation. Le cas échéant, ces dispositions s'appliqueront également aux personnes mentionnées ci-dessus dont la formation a dû être différée en raison d'un manque de places disponibles (liste d'attente).
  - Si elles obtiennent le DAS au terme de la formation PIRACEF entreprise, les personnes mentionnées ci-dessus seront colloquées dans le niveau de fonction 10A (statut horaire de 28 périodes pour un plein temps) à compter du mois suivant l'obtention du diplôme considéré.

  
Anne-Catherine Lyon

Lausanne, le 23 juin 2017